

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 21 NOVEMBRE 2018

DATE DE LA CONVOCATION 15 novembre 2018

Le vingt et un novembre deux mille dix-huit à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Marcel LE PENNEC, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux : Marcel LE PENNEC ; Maire, Pascale NEDELLEC, Jacques LE DOZE, Renée SEGALOU, Anita OLLIVIER, Marcelle LE GAL, Alain JOLIFF; Adjoints ; Serge BOURGOIS, Valérie EVENNOU, Marcel BRIEN, Brigitte OFFRET, Joseph MAQUET, Christine LANDREIN, François LE GAL, Daniel HAMON, Nicolas GOUY, Marie-Louise GRISEL, Gwénaél HERROUET, Valérie FAVRIL, Alain BROCHARD.

POUVOIR : Erwan GOURLAOUEN à Marcel LE PENNEC
Elisabeth HILLION à Daniel HAMON
Véronique MELIN à Christine LANDREIN
Christophe RIVALLAIN à Pascale NEDELLEC
Stanley SEILLIER à Jacques LE DOZE
Gilles RICHARD à Marcelle LE GAL

ABSENTS EXCUSÉS : Nicolas MORVAN
Karine OLLIVIER
Kimberley HAIDON

SECRETAIRE DE SEANCE : Christine LANDREIN

Valérie FAVRIL souhaite avoir des informations concernant les pouvoirs au conseil municipal après trois pouvoirs consécutifs.

Le Maire rappelle le règlement du conseil municipal qui reprend l'article L.2120-20 du CGCT :

Article 13 : Pouvoirs

Un conseiller municipal empêché d'assister à une séance peut donner à un collègue de son choix pouvoir écrit de voter en son nom. Un même conseiller municipal ne peut être porteur que d'un seul mandat. Le mandat est toujours révocable. Sauf cas de maladie dûment constatée, il ne peut être valable pour plus de trois séances consécutives.

Les pouvoirs sont remis au maire au plus tard en début de séance.

Compte rendu de la séance du 5 novembre 2018 :

Alain BROCHARD souhaite préciser que le schéma directeur d'assainissement voté en conseil planifiait des travaux d'assainissement collectif pour les hameaux de Saint-Thamec, Kerampellan, Langroës et Kermoulin à compter de 2017. Ils n'ont pas été réalisés.

Le Maire rappelle qu'il n'y a pas de retard car ces hameaux doivent être desservis par un assainissement non collectif.

Le compte rendu du 5 novembre 2018 est approuvé à l'unanimité tel que proposé.

N° 062-2018 : AVENANT SAUR N° 4 ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Jacques LE DOZE indique que dans le cadre du transfert de la compétence « assainissement collectif », Quimperlé Communauté souhaite opter pour un assujettissement de ce service à la TVA. Il convient donc de modifier le régime de TVA. Cet avenant traite également de la convention de mandat ainsi que de la part perçue pour le compte de la collectivité.

Le conseil est amené à se prononcer sur l'autorisation au Maire à signer cet avenant tripartite, suite à l'arrêté préfectoral de transfert de compétence.

Après avis favorable de la commission finances, administration générale et urbanisme

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser le Maire à signer cet avenant n° 4 assainissement collectif avec la SAUR et Quimperlé Communauté (avenant annexé à la délibération).

N° 063-2018 : AUTORISATIONS D'OCCUPATION TEMPORAIRE A KERFANY ET MERRIEN

Anita OLLIVIER indique que par arrêté du 28 novembre 2013, le Préfet a autorisé la commune à occuper temporairement une portion du domaine public maritime pour le maintien d'un espace ludique dédié aux jeux d'enfants, au lieu-dit plage de Kerfany. Cette autorisation arrive à échéance le 31 décembre 2018. Il convient au conseil municipal de se prononcer sur le renouvellement de cette autorisation pour une durée de 5 ans.

De la même façon, par arrêté du 28 novembre 2013, le Préfet a autorisé la commune à occuper temporairement une portion du domaine public maritime pour le maintien de deux coffres d'amarrages hors port, au lieu-dit Port de Merrien. Cette autorisation arrive à échéance le 31 décembre 2018. Il convient au conseil municipal de se prononcer sur le renouvellement de cette autorisation pour une durée de 5 ans.

Pour information, le montant annuel était de 272 € pour Kerfany et 152 € pour Merrien. Il peut-être actualisé après avis de France Domaine.

Gwénaél HERROUET souhaiterait avoir le planning des travaux de l'arrière-plage de Kerfany.

Le Maire précise que la police de l'eau interdit les travaux aux printemps, ils sont programmés pour l'automne 2019.

Valérie FAVRIL souhaite connaître les intervenants sur les jeux.

Le Maire indique que ce sont les services techniques ainsi que les organismes de contrôle qui interviennent sur les jeux.

Après avis favorable de la commission mer, littoral et rias,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal décide à l'unanimité de :

- renouveler cette autorisation du domaine public maritime pour le maintien d'un espace ludique dédié aux jeux d'enfants, au lieu-dit plage de Kerfany à compter du 1^{er} janvier 2019 pour une durée de 5 ans.
- renouveler cette autorisation du domaine public maritime pour le maintien de deux coffres d'amarrages hors ports, au lieu-dit Port de Merrien à compter du 1^{er} janvier 2019 pour une durée de 5 ans.

N° 064-2018 : TRAVAUX MOLE EXTERIEUR DE BRIGNEAU

Anita OLLIVIER indique que lors du diagnostic portuaire de 2018, il avait été décelé des désordres du môle extérieur (digue de Malachappe). Afin de pérenniser l'ouvrage, des travaux urgents sont à entreprendre pour un montant estimé à 22 871 € HT. Il est proposé au conseil municipal d'inscrire cette dépense au budget du port de Brigneau. Dans le cadre de ses délégations, le maire sollicitera des demandes de subventions au Conseil Départemental au titre du contrat de territoire et à Quimperlé Communauté au titre du fonds de concours ports.

Gwénaél HERROUET précise que ces travaux sont des travaux d'urgences, il s'interroge sur la programmation des travaux pérennes.

Le Maire indique que la rénovation complète du môle n'est pas budgétée au vu des montants importants à mobiliser.

Valérie FAVRIL s'interroge sur le financement du môle de Doëlan.

Le Maire précise que Doëlan est un port de pêche (Brigneau port de Plaisance) et que Doëlan a bénéficié de fonds européens.

Après avis favorable de la commission mer, littoral et rias,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal décide à l'unanimité de valider les travaux de 22 871 € HT sur le môle de Brigneau et d'inscrire cette dépense au budget du port de Brigneau.

Dans le cadre de ses délégations, le Maire sollicitera des demandes de subventions au Conseil Départemental au titre du contrat de territoire et à Quimperlé Communauté au titre du fonds de concours ports.

N° 065-2018 : DEMANDE DE SUBVENTION 2018

Jacques LE DOZE indique que sur proposition de la commission affaires scolaires et périscolaires, petite enfance et élections, le conseil est amené à se prononcer sur le versement d'une subvention de 400 € au titre de l'année 2018 pour l'association sportive du Lycée de Kerneuzec.

Valérie FAVRIL regrette que cette demande de subvention ait été repoussée car le dossier de l'association n'était pas complet, alors que d'autres associations aux dossiers incomplets avaient reçu les subventions. L'égalité de traitement n'était pas respectée.

Jacques LE DOZE indique que dorénavant une plus grande attention sera portée à l'ensemble des pièces des dossiers de demandes de subventions.

Après avis favorable de la commission affaires scolaires et périscolaires, petite enfance, élections,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal décide par une voix contre (Elisabeth HILLION) et 25 voix pour d'accorder une subvention de 400 € à l'association sportive du Lycée de Kerneuzec de Quimperlé au titre de l'année 2018.

N° 066-2018 : RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE 2017

Marcelle LE GAL indique qu'en application de la loi 2015-991 et du décret 2015-1820 du 29 décembre 2015, un rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable doit être présenté aux communes adhérentes du syndicat d'eau dans les 12 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné.

Le conseil est amené à prendre acte de ce rapport.

Marcelle LE GAL présente le rapport et répond aux questions des élus.

Marie-Louise GRISEL pointe l'augmentation de 24 % depuis 2007, augmentation énorme notamment pour les ménages les plus défavorisés.

Le Maire espère qu'à partir de 2020, le prix de l'eau baissera.

Après avis favorable de la commission travaux, voirie, assainissement,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver le rapport sur le prix et la qualité de distribution d'eau potable 2017.

N° 067-2018 : RAPPORT D'ACCESSIBILITE 2017

Renée SEGALOU indique que le conseil municipal est amené à se prononcer sur l'adoption du rapport annuel 2017 sur l'accessibilité aux personnes handicapées conformément à l'article L.2143-3 du code général des collectivités territoriales.

Marie-Louise GRISEL indique que ce rapport atteste que les travaux concernant l'accessibilité se font. Cependant, elle regrette :

- le côté technique du rapport ;
- l'absence des noms des membres de la commission ;
- le nombre de commission par an ;
- l'absence de vérification des travaux réalisés par les membres de la commission.

Renée SEGAOU précise que la commission se réunit une fois par an.

Alain BROCHARD souligne le nombre important d'informations mais regrette que les actions réalisées par le Conseil Départemental ne soient pas mentionnées.

Valérie FAVRIL indique qu'il serait souhaitable d'intégrer la prise en compte des autres handicaps comme l'autisme, les déficiences auditives, visuelles... dans les nouveaux projets comme l'école de Kergroës ou la nouvelle médiathèque.

Pascale NEDELLEC précise que dans le cadre du plan de lecture publique de Quimperlé Communauté, la prise en compte des handicaps est étudiée.

Jacques LE DOZE indique que pour l'école de Kergroës, la question est plus complexe avec l'intervention de l'éducation nationale.

Sur proposition de la commission d'accessibilité,

Après présentation en commission travaux, voirie, assainissement,

Le conseil prend acte du rapport d'accessibilité 2017 et décide à l'unanimité de l'adopter (rapport annexé à la délibération).

QUIMPERLE COMMUNAUTE :

N° 068-2018 : TRANSFERT DE COMPETENCE « FINANCEMENT DU CONTINGENT SDIS »

Jacques LE DOZE indique qu'afin de limiter l'augmentation « du financement du contingent SDIS » pour Quimperlé Communauté et ses communes membres à l'inflation et d'améliorer le coefficient d'intégration fiscale et donc de la dotation générale de fonctionnement pour Quimperlé Communauté, il est proposé au conseil municipal d'approuver la prise de compétence « financement du contingent SDIS » au 1^{er} janvier 2019 par Quimperlé Communauté, par modification, de ses statuts.

Pour mémoire, l'évolution de la contribution entre 2017 et 2018 avait été de plus de 4 % pour Moëlan. Elle était passée de 149 493 € à 155 472 €.

Après avis de la commission finances, administration générale et urbanisme,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal décide par 1 abstention (Elisabeth HILLION) et 25 voix pour d'approuver la prise de compétence « financement du contingent SDIS » au 1^{er} janvier 2019 par Quimperlé Communauté, par modification des statuts.

N° 069-2018 : CLECT (COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFERÉES) DU 10 JUILLET 2018

Jacques LE DOZE indique que conformément à l'article 1609 nonies C IV du code général des impôts, le rapport de la CLECT (commission locale d'évaluation des charges transférées) de la séance du 10 juillet 2018, reçu le 3 septembre 2018 est soumis à l'approbation du conseil municipal.

La commune dispose d'un délai de 3 mois à compter de sa notification pour délibérer. Le rapport sera adopté si la majorité qualifiée des communes émet un avis favorable.

Le rapport permet notamment de définir le montant des charges transférées et l'incidence sur l'attribution de compensation.

Les points examinés lors de la séance sont :

- le transfert de la compétence « conseil en énergie partagée »,
- le transfert de la compétence « plan local d'urbanisme ».

Le conseil est amené à approuver le rapport de la CLECT du 10 juillet 2018 reçu le 3 septembre 2018.

Il précise que les coûts des transferts pour Moëlan du PLU se monte à 8 652 €/an et du conseil en énergie partagée à 4 080 €/an ; montants à déduire de l'attribution de compensation.

Après avis de la commission finances, administration générale et urbanisme,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal décide par 1 abstention (Elisabeth HILLION) et 25 voix pour d'approuver le rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) en date du 10 juillet 2018 concernant les transferts de compétences « plan local d'urbanisme » et « conseil en énergie partagée » avec une baisse d'attribution de compensation de 12 732 €/an.

SDEF (syndicat départemental d'énergie et d'équipement du Finistère) :

N° 070-2018 : TRAVAUX A KERGROËS (AVENANT)

Marcelle LE GAL indique que par délibération n°39-2018 du 24 mai 2018, le conseil a validé un projet de travaux d'effacement des réseaux au bourg de Kergroës pour un montant de 359 131,75 € HT avec une participation communale de 112 108,25 €.

Il est proposé au conseil :

- de compléter ces travaux par l'effacement de la rue des Grandes Landes tel que présenté pour un montant de 66 970 € HT et une participation communale de 16 150,50 €,
- d'accepter le plan de financement,
- d'autoriser le maire à signer la convention de maîtrise d'ouvrage et les éventuels avenants.

Daniel HAMON indique qu'il serait judicieux de continuer l'effacement de quatre poteaux supplémentaires dans cette rue.

Marcelle LE GAL indique qu'un devis complémentaire a été demandé au SDEF.

Marie-Louise GRISEL demande à ce que la remise en état des bas-côtés et de la route devant le camping soit bien réalisée.

Après avis favorable de la commission travaux, voirie, assainissement,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

- de compléter ces travaux par l'effacement de la rue des Grandes Landes pour un montant de 66 970 € HT et une participation communale de 16 150,50 € ;
- d'accepter le plan de financement ;
- d'autoriser le maire à signer la convention de maîtrise d'ouvrage et les éventuels avenants.

INFORMATIONS :

N° 071-2018 : SYNTHÈSE DES ACTIVITÉS COMMUNALES 2017

Jacques LE DOZE présente un PowerPoint synthétique du rapport des activités communales 2017, basé sur des graphiques d'évolution de 2012 à 2017.

Alain BROCHARD souligne l'augmentation des dépenses de fonctionnement et une santé financière médiocre de la commune. Il précise que les dépenses de fonctionnement devront être maîtrisées en 2019.

Marie-Louise GRISEL reprend le rapport d'activités 2017 dans le détail et regrette qu'il n'ait pas été étudié en commission. Elle demande un certain nombre de précisions sur le coût d'un repas à la cuisine centrale, les créations de postes à la médiathèque, le service social et la démographie. Elle souhaite que le service social et la maison des solidarités soient plus mis en avant. Elle pointe l'importante baisse démographique à Moëlan et le déficit de logement sociaux.

Le Maire précise qu'il n'y aura pas de recrutements en externe pour la nouvelle médiathèque. Il rappelle que la commune est en attente de décisions administratives pour les logements sociaux.

Jacques LE DOZE regrette le regard critique de Marie-Louise GRISEL sur ce rapport.

N° 072-2018 : RAPPORT D'ACTIVITE, DE DEVELOPPEMENT DURABLE ET RAPPORT SUR L'EGALITE FEMMES – HOMMES 2017 DE QUIMPERLE COMMUNAUTE

Jacques LE DOZE indique que conformément à l'article L 5211-39 du code général des collectivités territoriales, il est prévu la communication du rapport d'activité, de développement durable et rapport sur l'égalité femmes – hommes 2017 de Quimperlé communauté_de Quimperlé Communauté aux élus du conseil municipal.

N° 073-2018 : RAPPORT D'ACTIVITE SDEF 2017

Marcelle LE GAL indique que conformément à l'article L.5211-39 du code général des collectivités territoriales, il est prévu la communication du rapport d'activité 2017 aux élus du conseil municipal.

Les présentes délibérations peuvent faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes - 3 rue Contour de la Motte 35044 RENNES - dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

QUESTIONS DIVERSES

Alain BROCHARD

- 1. La révision du Plan d'urbanisme intercommunal pourrait donner l'opportunité de rectifier certains zonages du PLU. Y aura-t-il une demande en ce sens de la part des élus de Moëlan-sur-Mer. A titre d'exemple, il pourrait être procédé à un réexamen du zonage de la zone de Kervignac.**

Jacques LE DOZE précise que Quimperlé Communauté souhaite que le PLUi soit voté avant 2020. Il pense cependant qu'il faut que les seize communes se donnent le temps de réflexion. Ce nouveau PLUi offre la possibilité de changer le zonage. Actuellement c'est le potentiel foncier qui est réalisé sur toutes les communes.

Le Maire souhaite que le développement de Moëlan se fasse par l'ouest avec notamment la création de la zone d'activités de Kervignac et une zone touristique près de Kergroës. Le PLUi n'apportera pas de modifications pour des cas personnels.

- 2. Notre conseil municipal a voté la construction d'une médiathèque dont les travaux vont commencer prochainement. Le nom d'un Moëlanais pourrait être proposé pour ce nouvel équipement. En commission culture celui de l'écrivain Charles Le Quintrec a été cité. Est-il envisagé que le conseil municipal se prononce sur le choix du nom futur ?**

Pascale NEDELLEC souligne qu'il est encore trop tôt pour choisir un nom. Le conseil sera sollicité en temps voulu, un nom de femme pourrait aussi être proposé.

Le Maire pour sa part souhaiterait un nom neutre comme l'Ellipse.

3. La majorité envisage-t-elle de relancer les réunions de quartiers comme il en existe dans les communes voisines ?

Le Maire rappelle qu'il a fait un choix politique et souhaite que les réunions publiques continuent dans la forme actuelle.

Marie-Louise GRISEL - Groupe « Vivre Ensemble à Moëlan » :

1. Les Moëlanaises et les Moëlanais utilisent de plus en plus le vélo comme mode de déplacement. Les stationnements dédiés sont peu nombreux et peu fournis.

Comptez-vous y remédier ?

Alain JOLIFF indique que la commune a mis en place de nombreux porte-vélos.

Marie-Louise GRISEL en souhaite encore plus ainsi que des pistes cyclables.

Alain JOLIFF rappelle la dernière réalisation de pistes cyclables de la municipalité, celle entre le Bourg et Kerglien.

2. Le conseil municipal des jeunes est en sommeil depuis de nombreux mois. Organiserez-vous de nouvelles élections ?

Le Maire indique que l'élection des délégués du CMJ (conseil municipal des jeunes) aura lieu la semaine prochaine et son installation est programmée au 8 décembre à 10 h.

Marcel BRIEN précise qu'il est intervenu dans les écoles pour expliquer le rôle du CMJ.

Valérie FAVRIL - Groupe « Moëlan ma commune j'y tiens » :

1. Sur le plan social : serait-il possible d'avoir lors d'un prochain conseil un bilan du CCAS ? Il serait important que lors du conseil, on puisse savoir combien de familles sont aidées, pour quel coût. Quelles actions sont menées par le CCAS ? Etat des logements sociaux disponibles...

Renée SEGALOU rappelle qu'il a été présenté en commission sociale et communiqué aux élus de la commission.

2. Situation de Kergolaër : Comment se fait-il qu'un riverain s'approprie une partie du chemin communal ? Comment se positionne la municipalité ?

Jacques LE DOZE indique que la municipalité n'a fait que suivre les préconisations des services du cadastre. Le service fait part à la commune d'une erreur. Jacques LE DOZE précise qu'il va le recontacter

3. Précisions sur le recrutement d'une personne bénévole évoquée en commission culture.

Pascale NEDELLEC précise qu'il ne s'agit pas d'un recrutement mais d'une proposition d'actions bénévoles d'un professionnel de la communication qui avait débuté sa carrière à Moëlan.

4. Point sur le dossier des algues.

Le Maire indique que le jugement est en délibéré.

L'ordre du jour étant épuisé,

La séance est levée à 20 h 00

Le Secrétaire de séance,
Christine LANDREIN

Le Maire,
Marcel LE PENNEC

Les membres du conseil municipal